

# CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2007

En session ordinaire

## *COMPTE RENDU*

### Présents :

Mme Nathalie BARATON  
Mme Chantal COUSSOT  
Mme Josiane SABOURIN  
Mme Suzette SACRÉ  
Mr Paul CHAGNEAU  
Mr Loïc GIBEAUD  
Mr Stéphane GUILLON  
Mr Denis GUILLOT  
Mr Pierre JUBIEN (arrivé au sujet 8)  
Mr Emmanuel MONTAZEAU

### Absent excusé :

Mr Gérard POUVREAU (pouvoir donné à Mr Loïc GIBEAUD)

### **\*Approbation du compte rendu du 23 mars 2007 :**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 23 mars 2007

### **\*Désignation d'un secrétaire de séance :**

Mme Chantal COUSSOT est nommée secrétaire de séance

**En ouverture de séance Mr le Maire fait part de son fort mécontentement et de son indignation face aux actes de vandalisme qui se produisent actuellement sur la commune ; il relate les faits scandaleux qui se sont déroulés dans la nuit du 12 au 13 mai : le drapeau de la mairie a été décroché et brûlé devant le parvis de l'église, des graffitis ont été inscrits sur le placard d'affichage, de nombreuses canettes de bière, verres et détritiques ont été trouvés sur la place de la mairie. Mr le Maire indique que la gendarmerie a été alertée et procède en ce moment à une enquête.**

**A ces actes s'ajoutent également des vols réguliers de plantations, le bateau chaîne à une nouvelle fois été volé, sans oublier le vol du radar pédagogique en février dernier.**

**Tous ces agissements démontrent un réel manque de civisme !**

\* Mr le Maire demande à rajouter un point à l'ordre du jour :

### **Subvention exceptionnelle à l'amicale laïque :**

Pour le bon déroulement de la course cycliste départementale du 27 mai 2007, l'amicale laïque sollicite une subvention exceptionnelle de 150 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer une subvention complémentaire de 150 € à l'amicale laïque intercommunale.

- décide d'effectuer le virement de crédit suivant :

### **Fonctionnement**

### **Diminution de crédits**

### **Augmentation de crédits**

D 022 dép imprévues

-150.00 €

D 6574 subventions

+ 150.00 €

### **1 – Modification des statuts de la Communauté de Communes ; Prise en charge du transport scolaire pour les collégiens du territoire :**

Mr le maire expose que la Communauté de Communes vient de lui notifier la délibération portant modification de ses statuts.

Le Conseil de Communauté a décidé à l'unanimité le 27 mars 2007 de prendre en charge le transport scolaire pour tous les collégiens du territoire.

La Communauté de Communes prend en charge le coût de transport vers les collèges de Benet, St Hilaire des Loges, l'Ile d'Elle, Fontenay le Comte et Niort et les coûts de gestion de service (personnel et frais généraux). La gestion des services sera déléguée aux communes de Benet et de St Michel le Cloucq. Elles mettront à disposition leur personnel communal que la Communauté de Communes rémunérera. La Communauté de Communes va par ailleurs travailler à l'homogénéisation progressive des tarifs qui varient sur le territoire de 104 € à 170 €.

Mr le Maire demande au Conseil son accord pour le transfert à la Communauté de Communes dans les conditions ci-dessus exposées la compétence suivante :

**« Prise en charge de la compétence transport scolaire pour tous les collégiens du territoire »**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

-accepte le transfert de la compétence : **« Prise en charge de la compétence transport scolaire pour tous les collégiens du territoire »** à la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise, **mais souhaite plus de précisions sur le fonctionnement de ce système.**

Votants : 10

Exprimés : 7

Oui : 6

Non : 1

Abstentions : 3

## **2 – Semaine de l'arbre 2007 :**

Mr le Maire indique au Conseil Municipal que le Conseil Général de la Vendée poursuit sa politique de l'environnement et à cet effet organise avec les collectivités, les exploitants, les propriétaires, une nouvelle opération départementale pour encourager les plantations d'arbres, de haies, de bosquets...

Mr le Maire demande à la commission environnement les besoins en plantations pour cette année. La commission suggère de planter quelques arbres dans le jardin situé derrière l'église.

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- accepte les propositions de la commission environnement chargé de ce dossier.

Votants : 10

Exprimés : 10

Oui : 10

Non : /

Abstentions : /

## **3 – Sécurité des deux bourgs – projet définitif :**

Mr le Maire demande au Conseil de se prononcer sur le projet définitif avant de lancer l'appel d'offre auprès des entreprises.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-approuve le projet définitif relatif à la sécurité des deux bourgs.

- autorise Mr le Maire à poursuivre les démarches nécessaires à la bonne exécution de ce dossier.

Votants : 10

Exprimés : 10

Oui : 10

Non : /

Abstentions : /

#### **4 – Autorisation permanente et générale de poursuites par voie de commandement délivrée au comptable public :**

Mr le Maire expose au Conseil que les poursuites exercées par le Comptable pour le recouvrement des produits locaux doivent être autorisées par l'ordonnateur. Cependant dans un souci d'amélioration de ce recouvrement il est nécessaire de délivrer au comptable public **une autorisation permanente et générale** de poursuites par voie de commandement.

Considérant la nécessité de mettre en œuvre les moyens permettant la meilleure efficacité du recouvrement des produits communaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-accorde à Madame le Receveur Municipal autorisation permanente et générale de poursuites par voie de commandement.

Votants : 10

Exprimés : 10

Oui : 10

Non : /

Abstentions : /

#### **5 – Travaux neuf d'éclairage rue de l'Autise :**

Mr le Maire présente le devis des candélabres choisis lors de la réunion précédente. Le coût total des travaux s'élève à 9 330 € HT, et la subvention du SYDEV est de 40% de ce montant, la participation communale est donc de 5 598 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- accepte le devis du SYDEV

- autorise Mr le Maire à signer la convention relative aux modalités techniques et financières de réalisation de cette opération d'éclairage.

Votants : 10

Exprimés : 10

Oui : 10

Non : /

Abstentions : /

#### **6 – Dénomination du parking du Port de Courdault :**

Mr le Maire indique que la dénomination des rues, places, salles communales relève d'une délibération du conseil municipal.

Suite à une suggestion de l'Association des Anciens Combattants de rendre hommage à une personne décédée pendant la guerre d'Algérie, Mr le Maire propose de baptiser le parking du port de Courdault : « Place Jean-Claude LARIGNON » et de procéder à l'inauguration du lieu le 5 décembre 2007 (journée commémorative des anciens combattants d'Afrique du Nord).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- accepte cette proposition

Votants : 10

Exprimés : 10

Oui : 10

Non : /

Abstentions : /

## **7 – Location du terrain de loisirs du Pré Maillet pour 2007 :**

Mr le Maire indique qu'il a lieu de se prononcer sur les modalités de location de ce terrain et d'en fixer les tarifs pour la saison 2007.

### Propositions :

→Location aux personnes privées qui souhaitent organiser un repas champêtre, un pique nique, etc ... pour un montant de :

45 € pour une journée (terrain libéré le lendemain 10 heures)

60 € pour deux jours.

→Location aux associations communales pour leurs fêtes annuelles : moules frites, pétanque, méchoui, etc .... à titre gratuit.

→Location de ce terrain comme Point Accueil Jeunes :

### Tarif sans électricité :

3 €/ nuit / adultes

3 €/ nuit / enfants.

\*Quelque soit le type de location, tout locataire devra prendre possession et connaissance du règlement à la mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- accepte à l'unanimité les modalités de location ci-dessus pour les privés et les associations.

Votants : 10

Exprimés : 10

Oui : 10

Non : /

Abstentions : /

\* Arrivé de Mr Pierre JUBIEN (20h00)

## **8 – Emplacement de l'abri bus de Bouillé rue de l'Autise :**

Mr le maire rappelle au Conseil qu'il est nécessaire de déplacer l'abri bus de la rue de l'Autise. Il renouvelle donc sa demande pour étudier toutes propositions pour un autre emplacement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- propose de l'implanter sur le trottoir du lotissement des Carolins (à l'emplacement du parterre)

Votants : 11

Exprimés : 11

Oui : 11

Non : /

Abstentions : /

## **9 – Construction d'un préau sur le terrain de loisirs du Pré Maillet :**

Mr le Maire présente les plans du préau prévu sur le terrain de loisirs du Pré Maillet.

Il précise qu'en complément du Contrat Environnement Rural, une demande de subvention à été transmise au Conseil Général dans le cadre du Contrat de Marais Poitevin (15€/hect), afin d'obtenir un financement à 80%.

Mr le Maire avise le conseil que le dossier de permis de construire sera déposé à la DDE cette semaine.

#### **10- Autoroute Nantes-Niort : remise de voirie :**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que les Autoroutes du Sud de la France ont déposé en Mairie un procès verbal de remise de voirie pour la voie suivante : le chemin d'exploitation latéral à l'A83 assurant la desserte du lieu dit « Les Moulins de Courdault ».

#### **11 – Jury d'assises :**

Mr le Maire donne le résultat du tirage au sort des jurés pour 2008 :

- Mme Fanny PANNETIER
- Mme Monique ROY
- Mme Joséphine JOURDAIN

#### **12 - Présentoirs Office du Tourisme :**

Mr le Maire indique que la commission Tourisme de la Communauté de Communes propose d'installer dans chaque mairie des présentoirs identifiés « Office de Tourisme Vendée Sèvre Autise ».

Ce mobilier aurait pour objectif :

- de réunir la documentation touristique sur un même présentoir
- de faciliter la mise à jour des informations par l'Office de Tourisme
- d'annoncer mensuellement le programme touristique et culturel de la Communauté de Communes.

Certaines remarques ont été formulées lors de la Commission des Finances de la CCVSA à ce sujet. Mr le Maire souhaite connaître l'avis du Conseil concernant ce projet.

Le Conseil Municipal émet un accord de principe mais souhaiterait quand même voir le prototype.

#### **13 – Bibliothèque Municipale :**

Mr le Maire indique que malgré l'investissement dans des étagères pour le classement des livres, la salle de la mairie n'est pas adaptée pour recevoir une bibliothèque ; à chaque réunion ou manifestation il faut procéder à un déménagement du matériel.

Le Conseil Municipal émet plusieurs idées de locaux ; reste à étudier le plus adapté et le moins coûteux en travaux d'aménagement.

#### **14 – Sentier pédestre « Les Nattes » :**

Mr le Maire indique que suite à la validation du sentier pédestre « Les Nattes » par le service Tourisme de la Communauté de Communes, quelques modifications ont été apportées afin d'améliorer le circuit sur Bouillé-Courdault.

-travaux à effectuer sur la parcelle de Mr Gibaud d'Oulmes et celle de Mme Cardin entre la Fontaine et le port de Courdault pour éviter aux randonneurs de traverser une parcelle en diagonale. Une convention sera signée entre les propriétaires, l'Office du Tourisme et la Mairie.

-Déplacement de quelques mètres du bateau chaîne afin de faciliter la saisie de la chaîne.

-Une liaison entre le port de Courdault et le point de départ, via la rue Babinot et le chemin communal a été suggérée lors de la validation du sentier afin de permettre la découverte du village avant le retour à la Fontaine.

#### **15 – Location des terrains communaux :**

Mr le Maire fait part du courrier de Mr Yvon CHAUVET qui renouvelle sa demande de location des terrains communaux pour la période 2007/2008.

La demande a été prise en considération, le Conseil Municipal se prononcera prochainement.

## **16 - Divers :**

### **\* Balades découvertes 2007**

Mr le Maire informe le Conseil que la journée de l'Office du Tourisme ayant pour thème « bateau chaîne et passe-bateau » aura lieu le mardi 10 juillet 2007.

### **\*Arrêté municipal**

Mr le Maire informe le conseil qu'il a pris un arrêté pour interdire la baignade dans le canal et le port de Courdault. Des panneaux seront également installés à proximité des lieux.

### **\* Remboursement d'emprunt**

Mr le Maire informe le conseil que les premières subventions relatives aux travaux des sanitaires publics de Courdault ont été versées, il a donc été possible de commencer le remboursement de l'emprunt de 45 000 €.

\*Lecture du courrier du Syndicat des propriétaires fonciers du Marais Poitevin adressé à Mr le Préfet des Deux-Sèvres et Mme la Présidente de Région.

\*Mise en place du planning des élections législatives.

La secrétaire

Chantal COUSSOT

Le Maire,

Stéphane GUILLON